

Lancement de la démarche de certification professionnelle « Développeur territorial – Commerce » (RS 6212)

En complément du parcours de formation dédié aux managers de commerce, la Banque des Territoires enrichit son offre d'accompagnement des collectivités pour favoriser la mise en œuvre de leurs stratégies de redynamisation commerciale par la mise en place d'un **dispositif de certification des compétences « Développeur territorial – Commerce »**.

Inscrite au répertoire de France Compétence (RS 6212), cette nouvelle certification s'adresse aux managers de commerce ou à tout autre agent d'une collectivité chargé d'accompagner le maintien et la transformation du commerce sur son territoire. Il s'agit d'une **démarche personnelle de reconnaissance des compétences professionnelles** acquises au cours de leur carrière, que ce soit sur leurs fonctions actuelles ou antérieures.

50 candidats seront retenus pour intégrer cette première promotion de certification 2025.

Le processus de certification proposé par la Banque des Territoires est **intégralement gratuit** et se déroule en **3 temps** :

1. Juillet – Août 2025 : Validation des prérequis :

Une plateforme e-learning permet aux candidats d'acquérir un socle de compétences qui devra être validé par l'obtention de **5 passeports en ligne (quizz)** sur le commerce, l'ingénierie territoriale, les structures juridiques, les prêts et l'investissement.

2. Septembre – Novembre 2025 : Elaboration du projet de territoire proposé par le candidat :

Une fois les passeports validés, les candidats pourront travailler individuellement à l'élaboration de leur projet professionnel. Celui-ci repose sur **4 blocs de compétences à valoriser** :

- C1 : Définir un projet de développement de territoire
- C2 : Elaborer un diagnostic
- C3 : Proposer des scénarii de réalisation de projet
- C4 : Déterminer les modalités de mise en œuvre du projet, par une structuration juridique et financière adaptée

Le déroulé de ce processus de certification est **hybride** : un accès à une **plateforme de formation**, des séances de **mentorat collectif (webinaires)** et un **centre de support** seront proposés aux candidats pour les accompagner dans l'élaboration de leur projet de territoire.

3. Décembre 2025 : Soutenance et certification :

Les candidats présenteront leur projet professionnel à un **jury** composé de membres de l'Ecole des Territoires, d'experts et de représentants de collectivités.

Environ **100 heures de travail** devront être mobilisées par les candidats pour suivre l'ensemble du processus de certification, de la validation des passeports en ligne, à la soutenance finale.

Le dépôt des candidatures est ouvert jusqu'au 25 juillet 2025 sur :
<https://bit.ly/3TxgyR0>